HOOSIER FORMULA CUP
TECHNICAL REGULATION 2026

ARTICLE 8 – VOITURES ADMISES	**2**	**ARTICLE 8 – ALLOWED CARS**	**2**
CARROSSERIE	*2*	*BODYWORK*	*2*
ARTICLE 9 –PUBLICITE	**2**	**ARTICLE 9 –ADVERTISEMENT**	**2**
9.1 PUBLICITE OBLIGATOIRE	*2*	*9.1 MANDATORY ADVERTISEMENT*	*2*
9.2 PLAN D'IDENTIFICATION	*3*	*9.2 IDENTIFICATION CHART*	*3*
ARTICLE 10 –PLAN D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE	**3**	**ARTICLE 10 –MANDATORY IDENTIFICATION PLAN**	**3**
10.1 PLAN D'IDENTIFICATION	*3*	*10.1 IDENTIFICATION CHART*	*3*
ARTICLE 11 –PNEUMATIQUES - CARBURANT – EQUIPEMENT	**4**	**ARTICLE 11 – TIRES - FUEL – EQUIPMENT**	**4**
11.1 PNEUMATIQUES	*4*	*11.1 TIRES*	*4*
11.2 CARBURANT	*5*	*11.2 FUEL*	*5*
11.3 EQUIPEMENT	*6*	*11.3 EQUIPMENT*	*6*
ECHAPPEMENT	*6*	*EXHAUST*	*6*
TRANSPONDEUR	*6*	*TRANSPONDER*	*6*
POIDS	*7*	*WEIGHT*	*7*
LEST	*7*	*LEST*	*7*
TELEMETRIE - TRANSMISSION	*7*	*TELEMETRIE - TRANSMISSION*	*7*
SPECIFICITE – MISE EN MARCHE	*8*	*SPECIFICATION – START*	*8*
ANNEAU DE REMORQUAGE	*8*	*TOW HOOK*	*8*
CAMERA EMBARQUEE	*8*	*ON-BOARD CAMERA*	*8*

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : IS/4 – 2026
DATE : 17 novembre 2025

ARTICLE 8 – VOITURES ADMISES

Sur invitation et après acceptation du dossier par le promoteur.

La **Hoosier Formula Cup** est ouverte uniquement aux voitures de la catégorie F3 Régionale

- Chassis Tatuus F3 T-318
- Moteurs Alpine (Oreca) et Alfa Romeo (ATM)
- Boîte de vitesses configurée avec les rapports FIA Formule Régionale 2025 (1er rapport : 16/36, 2eme rapport : 16/25, 3eme rapport : 22/27, 4eme rapport : 31/32, 5eme rapport : 21/19, 6eme rapport : 29/24)
- « reduced trail kit » autorisé

Les pièces équipées sur la voiture devront obligatoirement être référencées et homologuées par le constructeur.

CARROSSERIE

Le kit carrosserie autorisé est exclusivement celui correspondant à la configuration homologuée pour les monoplaces de type Tatuus T-318 dans sa spécification standard utilisée en compétition internationale de référence pour cette catégorie.

Toute autre version de kit carrosserie, incluant notamment les évolutions ou variantes aérodynamiques issues de configurations alternatives de la même base châssis, est strictement interdite.

En particulier, les kits comportant des éléments aérodynamiques modifiés (ailerons, dérives, appendices ou carrosseries spécifiques à des séries distinctes) ne sont pas autorisés.

ARTICLE 9 – PUBLICITE

9.1 PUBLICITE OBLIGATOIRE

ARTICLE 8 – ALLOWED CARS

Upon invitation and following acceptance of the application by the promoter.

The **Hoosier Formula Cup** is open only to cars in the Regional F3 category

- Chassis Tatuus F3 T-318
- Engines Alpine (Oreca) and Alfa Romeo (ATM)
- Gearbox configured with the FIA Formula Regional 2025 (1st gear : 16/36, 2nd gear: 16/25, 3rd gear: 22/27, 4th report: 31/32, 5th report: 21/19, 6th report:29/24)
- « reduced trail kit » allowed

All parts installed on the vehicle must be listed and approved by the manufacturer.

BODYWORK

The only body kit permitted is the one corresponding to the homologated configuration for Tatuus T-318 single-seaters in their standard specification, as used in the international competition serving as the benchmark for this category.

Any other version of the body kit, including in particular aerodynamic modifications or variants resulting from alternative configurations of the same chassis base, is strictly prohibited.

In particular, kits that include modified aerodynamic components (spoilers, fins, appendages, or bodywork specific to different series) are not permitted.

ARTICLE 9 – ADVERTISEMENT

9.1 MANDATORY ADVERTISEMENT

Les concurrents et pilotes participants à la **Hoosier Formula Cup** doivent apposer sur leur voiture pour chaque épreuve et ce avant le début des vérifications techniques, la publicité imposée par le Promoteur (voir tailles et emplacements selon le plan d'identification Ultimate Cup Series annexe 2). Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des voitures définie par le Promoteur ne pourra être modifiée par les pilotes et/ou les concurrents.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité en concurrence avec la **Hoosier Formula Cup** et l'un de ses partenaires (sauf accord donné par le Promoteur).

En cas de non-respect du plan d'identification défini par Ultimate Cup Series, des pénalités seront infligée (voir annexe 4).

9.2 PLAN D'IDENTIFIATION

Le plan d'identification à respecter est détaillé à l'annexe 2.

ARTICLE 10 – PLAN D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

10.1 PLAN D'IDENTIFIATION

Un numéro de course valable pour toute la saison sera attribué à chaque voiture. Il devra être positionné selon le plan d'identification.

Les numéros doivent être placés conformément au plan d'identification défini par Ultimate Cup Series. Dimensions : Hauteur de chiffre : 19cm, Largeur de chiffre : 11cm, Espace entre 2 chiffres : 3cm.

Couleur : Chiffres blancs ou noir, selon couleur de la carrosserie.

Police : SF TRANS ROBOTICS

The competitors and participating drivers in the **Hoosier Formula Cup** must affix to their car for each race, prior to the start of technical inspections, the advertising required by the Promoter (see sizes and locations according to the Ultimate Cup Series identification plan in Appendix 2). Drivers will be permitted to display additional advertising.

Under no circumstances may the car identification numbers assigned by the Promoter be altered by the drivers and/or competitors.

No advertising that competes with the **Hoosier Formula Cup** or any of its partners is permitted on cars or racing suits (unless authorized by the Promoter).

In the event of non-compliance with the identification plan defined by the Ultimate Cup Series, penalties will be imposed (see Appendix 4).

9.2 IDENTIFICATION CHART

The identification plan to be followed is detailed in Appendix 2.

ARTICLE 10 – MANDATORY IDENTIFICATION PLAN

10.1 IDENTIFICATION CHART

An issue of the race valid for the entire season will be awarded to each car. It must be positioned according to the identification plan.

The numbers must be placed in accordance with the identification plan by Ultimate Cup Series. Dimensions: Digit height: 19 cm, Digit width: 11 cm, Space between 2 digits: 3 cm.

Color : Numbers in white or black, depending on the color of the body.

Police : SF TRANS ROBOTICS

Un kit de 3 ensembles de numéros sera disponible auprès du Promoteur.

Les numéros seront à poser sur la carrosserie. Il appartient au concurrent de s'assurer que les numéros de course seront visibles en toute circonstance.

ARTICLE 11 – PNEUMATIQUES – CARURANT – EQUIPEMENT

11.1 PNEUMATIQUES

Hoosier est le fournisseur unique de pneus, la distribution et le montage sur circuit sera assurée par APR.

Toutes les voitures devront être équipées en pneus Hoosier commandés et/ou achetés chez APR. Toute commande se fera au maximum 10 jours avant l'épreuve, à la société :

A.P.R.
3, rue du Pavin Parc logistique 63360 GERZAT / FRANCE
Tel: +33 (0) 4 73 24 24 24 **Fax**: +33 (0) 4 73 25 57 70
apr-contact@apr-europe.com

Les dimensions des roues doivent correspondre aux normes techniques propres à la voiture. Les pneus seront identifiables grâce à un système de marquage spécifique.

Aucun autre type de pneus et/ou de marque ne sera toléré, que ce soit aux essais privés, essais libres, essais qualificatifs et en course. Lors de ces séances, tous les pneumatiques utilisés (slick ou pluie) doivent porter le sticker spécifique de la série (sauf dérogation donnée par le promoteur). Le non-respect de cette règle entraînera des sanctions.

Tout système pour chauffer les pneus (couvertures chauffantes ou autre) ou assurer un quelconque traitement chimique est interdit.

A kit of 3 sets will be available from the promoter.

The numbers must be affixed to the vehicle body. It is the competitor's responsibility to ensure that the race numbers are visible at all times.

ARTICLE 11 – TIRES – FUEL – EQUIPMENT

11.1 TIRES

Hoosier is the sole supplier of tires, distribution and the installation at the circuit will be provided by APR.

All cars must be equipped with tires Hoosier tires ordered and/or purchased from APR. All orders must be placed no later than 10 days before the event, with the company:

A.P.R.
3, rue du Pavin Parc logistique 63360 GERZAT / FRANCE
Tel: +33 (0) 4 73 24 24 24 **Fax**: +33 (0) 4 73 25 57 70
apr-contact@apr-europe.com

The dimensions of the wheels must comply the technical standards specific to the car. The tires will be identifiable through a specific marking system.

No other type of tire and/or brand will be permitted, whether in private practice, free practice, qualifying or during the race. During these sessions, all tires used (slicks or rain tires) must bear the series-specific sticker (unless an exemption is granted by the promoter). Failure to comply with this rule will result in penalties.

Any system for heating the tires (heated blankets or other) or applying any chemical treatment is prohibited.

Les bouchons de valve sont recommandés lors des essais privés, libres, qualificatifs et les courses.

Le nombre de pneus slicks est limité à 2 sets de pneus neufs soit 4 avant et 4 arrières par épreuve (incluant essais qualificatifs et courses) avec une seule dureté de gomme.

Les pneumatiques pluie ne sont pas limités en nombre. Le panachage slick/pluie est interdit.

Les pneus pour piste humide pourront être utilisés uniquement si la piste a été déclarée humide par le Directeur d'Épreuve / Directeur de Course pour la séance d'essais (essais libres, qualifications) ou la course.

Un marquage spécifique (code barre) identifiera ces pneus. Chacun de ces pneus devra être enregistré au minimum 1 heure avant le début de la 1ère séance d'essais qualificatifs. Dans le cas contraire une pénalité pourra être attribuée par le collège des commissaires sportifs.

Quatre pneumatiques supplémentaires (avant ou arrière) dit « joker » pourront être utilisés en cours de saison en cas de pneumatique détérioré, après avis du fournisseur de pneumatique et validation du contrôleur technique. En cas d'engagement à la course, un seul pneumatique supplémentaire pourra être accordé. Cette dotation ne pourra pas excéder quatre pneumatiques supplémentaires dits « joker » durant la saison.

11.2 CARBURANT

Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J

L'utilisation du carburant fourni par l'organisateur est obligatoire dès le début des essais privés et pour toute la durée de l'épreuve. Des contrôles seront effectués.

Tout additif est interdit.

The valve caps are recommended/ a7>during private practice sessions, free practice and the races.

The number of slick tires is limited to 2 sets of new tires , or 4 front and 4 rear sets per event (including qualifying sessions and races) using a single tire compound.

Rain tires are not limited in number. Mixing slick and rain tires is prohibited.

Wet-weather tires may be used only if the track has been declared wet by the Race Director / Race Director for the practice session (free practice, qualifying) or the race.

A specific marking (barcode) will identify these tires. Each of these tires must be registered at least 1 hour before the start of the first qualifying session . Otherwise in such a case, a penalty may be imposed by the panel of race stewards.

Four extra tires (front or rear) known as "spare" may be used during the season in the event of a damaged tire, following approval by the tire supplier and validation by the technical inspector. In the event of entry into a race, only one additional tire may be granted. This allocation may not exceed four additional tires, known as "jokers," during the season.

11.2 FUEL

Fuel type : Super Unleaded 98 minimum compliant with Article 252-9 Annex J

The use of fuel provided by the organizer is mandatory from / a4>the start of private practice sessions and for the entire duration of the event. Checks will be conducted.

All additives are prohibited.

Type de réservoirs acceptés : conforme à la fiche d'homologation de la voiture

11.3 EQUIPEMENT

ECHAPPEMENT

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire.

Le bruit généré par la voiture en statique ne doit pas dépasser 100dB (A) aux trois quarts du régime maximum.

Cette mesure est effectuée à une distance de 0.5 m et à un angle de 45° par rapport au point de sortie de l'échappement.

Toutes les mesures prises pour garantir que les limites maximales de bruit ne sont pas dépassées doivent être de nature permanente, et ne pas être annulées par la pression des gaz d'échappement.

Des contrôles pourront avoir lieu lors des vérifications techniques, pendant les essais et les courses.

Une zone de mesure du bruit, sera disponible à proximité du local technique, le jour des contrôles techniques. Cette mesure servira à établir une base de données « mesures statiques » dont le seul but est informatif et préventif.

TRANSPONDEUR

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve d'un transpondeur COBRA 360 (ou tout autre modèle validé avec le chronométreur officiel)

Le concurrent est responsable du bon montage du système et de son bon fonctionnement en permanence.

Il est de la responsabilité du Team Manager de s'assurer à tout moment que le nom du pilote indiqué sur les écrans de chronométrage est bien celui du pilote qui se trouve à l'intérieur de

Type of tanks accepted :compliant with the certification specifications for the vehicle

11.3 EQUIPMENT

EXHAUST

During the tests and the races, the use of a muffler is mandatory.

The noise generated by the car when stationary must not exceed 100dB (A) at three quarters of the maximum speed.

This measurement is taken at a distance of 0.5m and to a 45° angle of 45° per angle to point of exit ofthe exhaust.

All the measures taken to ensure that themaximum noise limits are not exceeded must be permanent in nature and must not be negated by exhaust gas pressure.

Inspections may take place during technical checks, during the tests and the races.

A noise measurement area will be available near the equipment room on the day of the technical inspections. These measurements will be used to create a database of "static measurements," which is intended solely for informational and preventive purposes.

TRANSPONDER

Every car must be equipped during each event with a transponder COBRA 360 (or any other model approved by the official timekeeper)

The contractor is responsible for the proper installation of the system and for its proper operation at alltimes.

It is the Team Manager's responsibility to ensure at all times that the driver's name displayed on the timing screens is indeed that of the driver currently inside the

La voiture. Si le nom affiché sur les moniteurs n'est pas celui du pilote se trouvant à l'intérieur de la voiture, le Team Manager doit en informer la direction de course et le chronométrage immédiatement.

~~Les positions transpondeur seront déterminées par la fiche d'engagement rendu par le concurrent, ou, à défaut, par la liste des engagés à l'épreuve.~~

POIDS

Le poids minium est de 700,0kg, pilote et équipement compris à tout moment de l'épreuve.

LEST

Lorsqu'une voiture comporte un lest pour être au poids règlementaire, ce lest doit être déclaré par le concurrent et être plombé lors des vérifications techniques. Le lest doit être fixé de telle façon que des outils soit nécessaires pour le retirer.

L'installation éventuelle du lest doit être conforme à l'homologation de la voiture ou, à défaut, à l'article 252- 2-2 de l'annexe J FIA.

TELEMETRIE – TRANSMISSION

Le transfert de données par télémétrie est autorisé. La liaison radio est autorisée sur les voitures.

Il est fortement recommandé aux équipes d'avoir une radio calée sur la fréquence de la direction de course. Elle pourra être rendue obligatoire si les conditions l'exigent.

Cette radio sera utilisée par le directeur de course pour communiquer avec les équipes. Les équipes ne peuvent utiliser cette fréquence pour aucune autre information. Les informations données sur la fréquence radio de la direction de course seront aussi affichées sur les écrans. Tous ces messages, écrits ou oraux, doivent être respectés. Toutes les

The car. If the name displayed on the monitors is not the same as that /driver is inside the car, the Team Manager must immediately notify race control and timing.

~~Transponder positions will be determined based on the entry form submitted by the competitor or, failing that, based on the list of entrants for the event.~~

POIDS

The minimum weight is 700.0 kg, including the driver and equipment, at all times during the event.

LEST

When a car has a ballast to meet the weight requirements, this ballast must be declared by the competitor and be sealed during technical inspections. The ballast must be secured in such way that no tools are needed to remove it.

Any installation of ballast must comply with the car's homologation or, failing that, with Article 252-2-2 of FIA Appendix J.

TELEMETRIE – TRANSMISSION

The transfer of data via telemetry is permitted. The radio link is permitted on the cars.

It is strongly recommended that teams have a radio tuned to the frequency of the race control room. This may be made mandatory if conditions require it.

This radio will be used by the race director to communicate with the teams. Teams may not use this frequency for any other purpose. Information provided on the race director's radio frequency will also be displayed on the screens. All such messages, whether written or spoken, must be followed. All teams must be connected to the race director's messaging system.

équipes doivent être connectées au système de messagerie de la direction de course.

SPECIFICITE – MISE EN MARCHE

Le moteur doit être mis en marche par le pilote seul, assis au volant sans aide extérieure. C'est la seule procédure admise pour le départ de la course et pour les mises en marche ultérieures durant la course.

Le démarrage à l'aide de batterie additionnelle est autorisé sur la grille de départ.

ANNEAU DE REMORQUAGE

Toutes les voitures doivent être équipées à l'avant et à l'arrière d'un anneau ou d'une sangle de remorquage conforme à la fiche d'homologation de la voiture.

CAMERA EMBARQUEE

La caméra embarquée est obligatoire et doit être montée de façon à ce qu'elle filme la piste de course vers l'avant. Les données du système de caméra intérieure peuvent être utilisées par les commissaires sportifs, le Superviseur Sportif Officiel, et/ou le Directeur de Course, ou le Promoteur, pour enquêter sur tout incident. La marque et le type de caméra sont libres.

La caméra doit impérativement être installée avant les vérifications techniques. Seules les fixations mécaniques et rigides sont autorisées. Le montage sera à faire valider par les commissaires techniques. La caméra intérieure doit toujours être activée et réglée sur le mode enregistrement lorsque la voiture est en piste ou dans la voie des stands. Tout manquement peut entraîner une pénalité. Toute installation de caméra en extérieur est interdite.

SPECIFICATIONS – START

The engine must be started by the pilot alone, seated at the steering wheel without help from outside. This is the only procedure permitted for the start of the race and for subsequent restarts during the race.

Starting using a battery / a4>is permitted on the starting grid.

TOW HOOK

All cars must be equipped with a tow ring or tow strap at the front and rear in accordance with the car's type approval certificate.

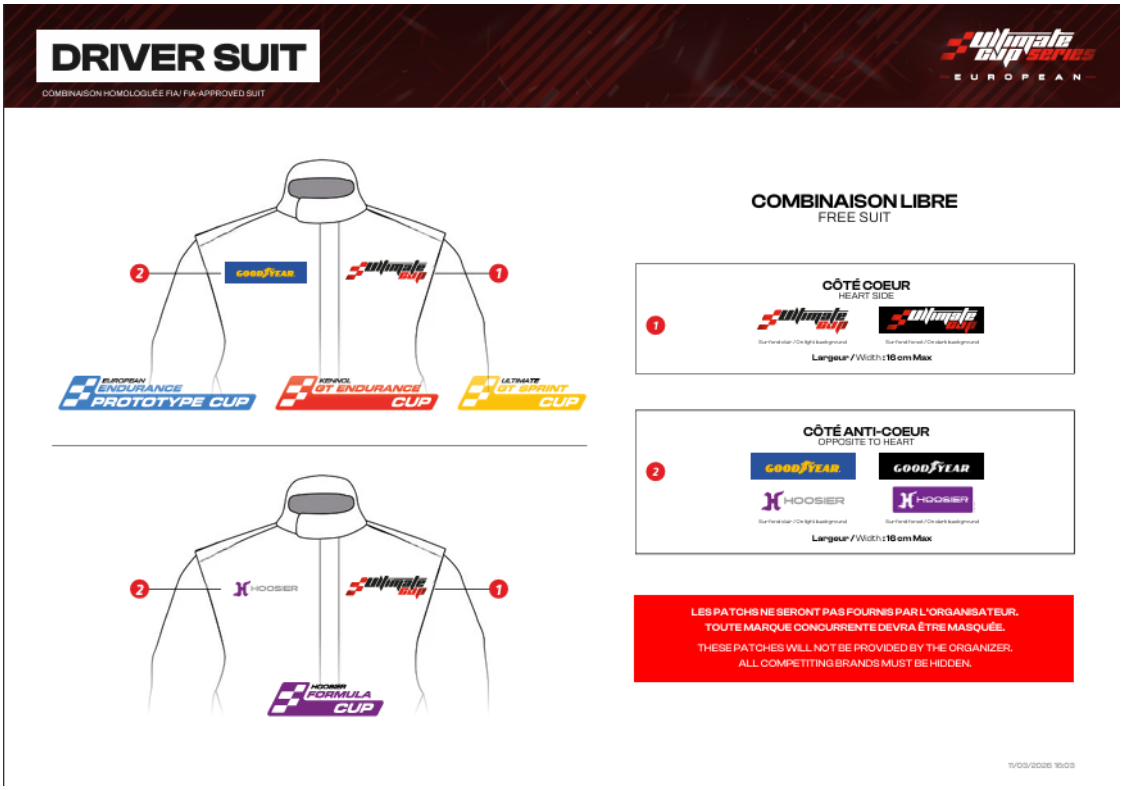
ON-BOARD CAMERA

The on-board camera is required and must be mounted in such a way that it films the race track moving forward. Data from the in-car camera system may be used by race marshals, the Official Race Supervisor, and/or the Race Director, or the Promoter, to investigate any incident. The brand and type of camera are unrestricted.

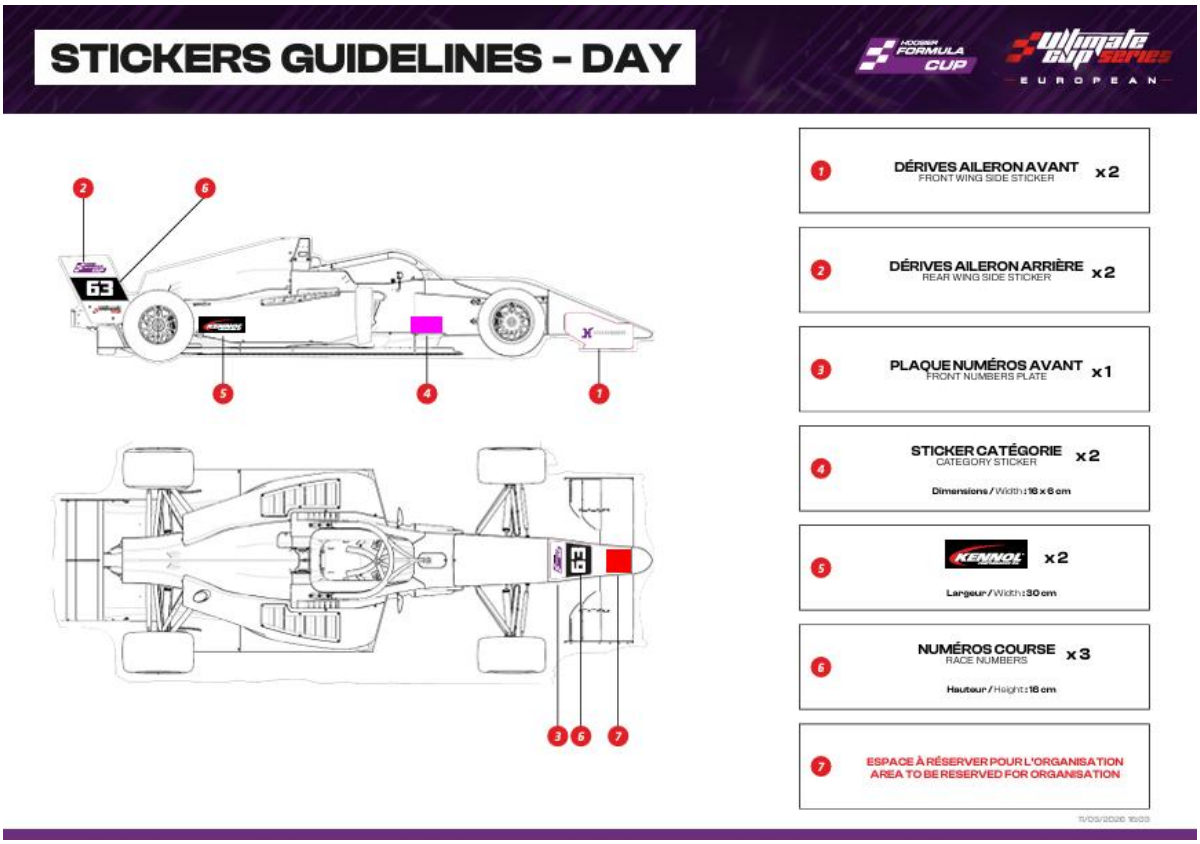
The camera must be installed before the technical inspections. Only mechanical and rigid mounts are permitted. The installation must be approved by the technical officials. The interior camera must always be turned on and set to the recording mode when the car is on track or in the pit lane. Any violation may result in a penalty. The installation of any external cameras is prohibited.

ANNEXES AUX REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE

ANNEXE 1 – *Charte Graphique*



ANNEXE 2 – *Plans d'identification*



ANNEXE 3 – *Arrêt d'une course*

ARRET D'UNE COURSE ET NOUVEAU DEPART

Arrêt de la course	Position des voitures après l'arrêt	Procédure à appliquer	Distance	Grille	Classement points attribués
Moins de 2 tours.	Sur la grille	Nouveau départ	Distance d'origine moins 2 tours, ou le temps total moins 4 minutes	D'origine	Attribution de la totalité des points
Plus de 2 tours et moins de 75 % de la distance ou du temps prévus.	Sur la grille	Nouveau départ pour une deuxième partie de course	Deuxième partie calculée pour compléter la distance d'origine moins 2 tours, ou le temps total moins 4 minutes	Constituée par le classement au tour précédant l'arrêt de la course	Classement établi par addition des tours et du temps (épreuves régionales : classement établi selon l'arrivée de la deuxième partie de la course). Attribution de la totalité des points. En cas d'impossibilité de donner un nouveau départ : attribution de 50% des points.
Plus de 75 % de la distance ou du temps prévus.	Parc fermé	Course terminée			Classement établi au tour précédant l'arrêt de la course. Attribution de la totalité des points

ANNEXE 4 – *Pénalités*

INFRACTION	PENALITE
QUALIF Non respect du DAMIER(1 tour suppl.)	Annulation du meilleur temps
QUALIF Non respect des drapeaux	Annulation du meilleur temps / STOP and GO
QUALIF Non respect consignes sécurité dans les stands	Annulation du meilleur temps / STOP and GO
QUALIF Track limite	Annulation meilleur temps + temps du tour
RACE Comportement dangereux	Drive Through
RACE Track Limit	1et 2 avertissement, 3 et 4 péna 5 sec, 5° Drive Through
RACE Track Limit a*vec avantage sans rendre la place*	5 secondes
RACE Départ anticipé	5 secondes à Drive Through (avantage)
RACE Dépassement sous procédure Safety Car	Drive Through
RACE Conduite anti-sportive	Drive Through
RACE Non-respect des drapeaux	Drive Through
RACE Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands	Drive Through
RACE Mauvaise position sur l'emplacement sur la grille	5"
RACE Dépassement en dehors de la ligne de course avec gain de place au départ	Drive Through
RACE Comportement dangereux pendant le tour de formation	Drive Through